COMMUNE DE TORREILLES

Envoyé en préfecture le 10/02/2025 Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le



ID: 066-216602128-20250203-021_2025-DE

Département des Pyrénées-Orientales Canton de La Côte Salanquaise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq et le Trois Février à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles. Date de convocation du conseil municipal : 28 janvier 2025

<u>Présents</u>: Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Romain ALBERT, Emma SABATE, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Catherine MAMONTOFF.

<u>Absents excusés</u>: Geoffrey TORRALBA donne pouvoir à Marc MEDINA, Héloïse MONREAL donne pouvoir à Guy ROUQUIE, Jean-Michel PONCE donne pouvoir à Gérard CEBELLAN.

En exercice: 27

Présents : 24

Ayant pris part au vote : 27

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Virginie PORTEILS est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Délib.021/2025

Demande de subventions pour le projet d'aménagement du rond-point de la voie littorale RD81 à l'entrée de la station balnéaire

Monsieur Guy ROUQUIE, adjoint au maire, présente à l'assemblée, le projet d'aménagement du rond-point de la voie littorale RD81, qui est aussi l'entrée de la station balnéaire.

Il indique que l'objectif principal de ce projet se situe au niveau touristique en s'intégrant dans une stratégie de valorisation du territoire communal.

Il précise que la commune de Torreilles se situe sur le littoral entre les stations balnéaires de Le Barcarès au nord de Sainte-Marie et Canet-en-Roussillon au sud, des stations pourvues d'un port et d'une très forte activité touristique.

Torreilles demeure quant à elle, une station «Nature» préservée du tourisme de masse, et elle constitue de ce fait, une forte complémentarité avec ces voisines.

La voie littorale RD81 relie toutes ces stations touristiques balnéaires entre elles. Cette route départementale traversant le territoire communal du nord au sud, la coupe en deux ; la liaison entre la plage et village se faisant par la RD11E achevée en 1984, et raccordée à la RD81 par un grand rond-point, objet de l'aménagement proposé dans la présente.

Il expose que la commune de Torreilles est une destination touristique et de loisirs, vecteur d'attractivité et de développement économique.

La commune passe de 3 900 habitants l'hiver à près de 18 000 l'été. Le secteur du village, bien que moins impacté par cette augmentation de population, reste le cœur du patrimoine culturel de la commune. C'est sur le secteur de la plage que l'hébergement touristique se concentre en majorité.

Enfin, c'est autour de ce rond-point que se situe la zone de loisirs de Torreilles. Elle accueille le mini-golf, le paintball, le karting, le jet ski et l'Alhambar, mais également de nouvelles activités très prisées des vacanciers comme la fête foraine, et surtout un parc aquatique leader régional, voire national, de ce domaine d'activité.



ID: 066-216602128-20250203-021_2025-DE

En plus de l'intérêt touristique, monsieur Guy ROUQUIE explique à l'assemblée, que ce projet permettra de sécuriser le rond-point dans son ensemble. Cette amélioration de la sécurité est prévue de la façon suivante:

- Un travail d'abattage et d'essouchage de vieux arbres est prévu afin de supprimer tout obstacle ;
- La démolition et l'évacuation de gros rochers en émergence ;
- La mise en place de ganivelles empêchant l'accès aux piétons sur le rond-point ;
- La mise en place d'éléments auto réfléchissants permettant une excellente visibilité du rond-point.

Outre l'intérêt touristique et d'amélioration de la sécurité, le projet s'inscrit dans une stratégie de développement de la mobilité, cohérente et équilibrée reliant le village et la plage, en préservant leurs identités et leurs spécificités respectives et en renforçant leur connexion avec des moyens de déplacements variés et qualitatifs.

En effet, le projet d'aménagement du rond-point RD11E-RD8 complétera les infrastructures existantes comme par exemple la réalisation de la piste cyclable reliant le village à la plage, inaugurée en 2023, ayant bénéficié du soutien financier de l'Etat, de la Région, du Département et de Perpignan Méditerranée Métropole.

L'aménagement et l'embellissement de ce rond-point permettra de confirmer le positionnement qualitatif de Torreilles en tant que commune touristique du littoral et de fédérer les deux entités communales. Ce carrefour très important au vu de sa fréquentation touristique, avec une moyenne annuelle de 15 521 véhicules par an, doit être mis en valeur autant que possible, afin de conforter l'image qualitative de l'offre touristique du territoire.

Monsieur Guy ROUQUE précise que le coût total du projet est estimé à 180 340.00€ HT.

Ainsi, il propose à l'assemblée d'approuver le plan de financement comme suit :

AMÉNAGEMENT DU ROND-POINT RD81				
DÉPENSES		RECETTES		
Marché de travaux	79 670.00	Etat - DETR 2025	90 170.00	50%
Marché de fournitures	100 670.00	Département	26 100.00	14.47%
		Région	28 002.00	15.53%
		Autofinancement	36 068.00	20%
TOTAL	180 340.00	TOTAL	180 340.00	100.00%

Le conseil municipal, Ouï l'exposé de monsieur Guy ROUQUIE, adjoint au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

VU le code général des collectivités territoriales ;

> DECIDE d'approuver le plan de financement et de le transmettre aux organismes compétents ;

> AUTORISE monsieur le maire à signer tout document concernant les différents dossiers de demande de subventions concernant ce projet.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles. Les jours, mois et an que dessus. Certifiée exécutoire suivant transmission

En préfecture du 🖟 Et publication du 🖟

Le maire.

Dr Marc MEDINA

La secrétaire,

Virginie PORTEILS